



*Nul ne sort de Suresnes qui
souvent n'y revienne*

SURESNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoint -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, M. Frédéric VOLE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoint -

Mme Frédérique LAINE à Mme Muriel RICHARD, M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, M. Thierry PORTAL à Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjoint -

- Conseillers municipaux -

Mme Olfa COUSSEAU, M. Kevin BLANCHARD, M. Abraham ABITBOL, M. Loïc DEGNY

Secrétaire :

M. Fabrice BULTEAU

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2241-1 et L.2241-4,

Vu la demande de régularisation des anomalies affectant certaines parties de volumes entre le bailleur social 1001 Vies Habitat et la Ville dépendant de l'Aful du Maréchal Juin, situés au 47 boulevard Henri Sellier à Suresnes,

Vu les plans du géomètre expert Barrere & Dufau du 10 février 2025 présentant l'état final après régularisation des anomalies,

Vu l'avis des domaines du 6 juin 2025 évaluant les valeurs vénales assorties d'une marge d'appréciation de 10% pour les volumes appartenant à :

- la Ville : n°201, 202ab et 204, soit une surface totale de 26 m² pour un montant estimé à 5 200 €,
- 1001 Vies Habitat : n°206, 208ab, 210, 212 et 215, soit total de 22 m² pour un montant estimé à 4 400€,

Considérant l'intérêt pour la Commune, de procéder à l'échange à l'euro symbolique, des parties de volumes précités entre la Ville et le bailleur social 1001 Vies Habitat, dans le cadre d'une régularisation des anomalies foncières, en vue d'assurer une gestion optimale du patrimoine communal,

Considérant que cette régularisation sera réalisée par l'échange de parties de volumes appartenant à la Ville contre celles de 1001Vies Habitat, dépendant de l'Aful du Maréchal Juin, situés au 47 boulevard Henri Sellier à Suresnes,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Madame Sandrine du MESNIL, Adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 39

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 7

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article 1^{er} - D'approuver la modificatif à l'Etat Descriptif de division en Volume préparé par le géomètre expert Barrere & Dufau, dont les frais sont pris en charge par 1001Vies Habitat.

Article 2.- D'approuver l'échange à l'euro symbolique en régularisation d'une partie des volumes appartenant à la Ville n°201, 202a et b, 204, d'une surface totale de 26 m², avec ceux de 1001 Vies Habitat n°206, 208a et b, 210, 212, 215, d'une surface totale de 22 m², dépendant de l'Aful du Maréchal Juin, situés au 47 boulevard Henri Sellier à Suresnes.

Article 3.- D'accepter la prise en charge par la Ville de la quote-part des frais d'actes notariés.

Article 4.- D'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code
général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le
représentant de l'État
le 6 octobre 2025
et publié/affiché le 6 octobre 2025
Pour le Maire et par délégation,
la Responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes